

Document d'informations clés

Références: B5841 LEV.20171231.001

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Junior Plan de Baloise Belgium SA, dénommé ci-après Baloise Insurance. www.baloise.be Appelez le +32 3 247 21 11 pour de plus amples informations.

Autorité de contrôle compétente: la FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. www.fsma.be

Ce document d'informations clés a été établi le **31/12/2017**.

En quoi consiste ce produit?

Type

Junior Plan est une assurance vie individuelle multi-optionnelle, dans le cadre de laquelle un rendement garanti par Baloise Insurance (Branche 21) peut être combiné à un rendement qui est associé à des fonds d'investissement (Branche 23).

Objectifs

Junior Plan est une assurance d'épargne et d'investissement sur le long terme, qui vous offre la possibilité de constituer un capital par des paiements de prime périodiques d'ici le 25^e anniversaire d'un enfant, pour laquelle vous pouvez choisir à tout moment la proportion la plus appropriée entre le rendement garanti d'un compte d'assurance Branche 21 et un rendement éventuellement supérieur, mais non garanti, d'au maximum deux fonds de la Branche 23. Vous pouvez répartir vos placements comme suit: soit complètement dans un compte d'assurance de la Branche 21, soit complètement dans au maximum deux fonds de la Branche 23, soit dans une combinaison des deux. Tant le rendement que le risque dépendent des options d'investissement que vous avez choisies.

Volet Branche 21

• Compte Branche 21

Le rendement se compose du revenu capitalisé des primes nettes au taux d'intérêt garanti, éventuellement majoré d'une participation bénéficiaire. Le taux d'intérêt garanti en vigueur au moment du paiement de prime reste d'application jusqu'à la fin de la police. Baloise Insurance peut toujours changer le taux d'intérêt garanti pour les futures primes en fonction de l'évolution des conditions du marché.

Le taux d'intérêt garanti actuel s'élève à 0,35 %.

• Compte Branche 21 à taux d'intérêt 0 %

Le taux d'intérêt garanti s'élève à 0 %. Le rendement (variable) est donc attribué sous la forme d'une participation bénéficiaire éventuelle. Cette garantie à 0 % donne à Baloise Insurance la possibilité de pratiquer une gestion plus dynamique.

• Participation bénéficiaire

Chaque année, l'Assemblée Générale de Baloise Insurance décide, en fonction des résultats et de la conjoncture économique, quelle participation bénéficiaire elle accordera au compte d'assurance de la Branche 21 choisi. L'attribution de la participation bénéficiaire est incertaine au préalable, mais une fois qu'elle a été attribuée, elle est définitivement acquise.

Vous trouverez de plus amples informations sur les options d'investissement du volet Branche 21 dans l'Annexe au document d'informations clés.

Volet Branche 23

Le rendement est fonction des fonds de la Branche 23 que vous avez choisis. Nos fonds de la Branche 23 ont pour objectif d'atteindre le rendement le plus élevé possible, mais aucune garantie n'est accordée en termes de maintien ou de croissance de la prime investie. Le risque financier est supporté par le preneur d'assurance. Junior Plan offre une gamme diversifiée de fonds d'investissement internes de la Branche 23. Ces fonds sont gérés par le département Asset Management de Baloise Insurance dont les unités que vous avez achetées sont investies dans un fonds sous-jacent qui est à son tour géré par un gestionnaire de fonds professionnel. Vous avez ainsi, en fonction de votre profil d'investissement personnel, le choix entre au maximum deux fonds de la Branche 23 qui investissent principalement dans des actions, dans des obligations, dans des actions et dans des obligations, dans des instruments de trésorerie ou dans des fonds d'actions, d'obligations et monétaires.

Vous trouverez de plus amples informations sur les options d'investissement du volet Branche 23 dans l'Annexe au document d'informations clés.

Investisseur de détail visé

Le groupe cible visé dépend des options d'investissement choisies. Junior Plan offre un large éventail d'options d'investissement qui permettent à la plupart des investisseurs de détail de déterminer à tout moment leur stratégie d'épargne et d'investissement qui correspond le mieux à leurs connaissances et expériences concrètes, à leur situation financière, à leurs objectifs d'investissement, à leur goût du risque et à leur horizon d'investissement.

La détermination de la stratégie d'investissement optimale se fait de préférence après concertation avec votre courtier.

Prestations d'assurance


En cas de vie, la prestation de la réserve constituée est garantie, éventuellement diminuée des frais en cas de sortie anticipée (voir dans la section intitulée "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?"). En cas de décès de l'assuré, le bénéficiaire reçoit la réserve constituée. Aucuns frais de sortie ni de prime de risque à part ne sont comptabilisés à cet effet, afin qu'il n'y ait aucun impact sur le rendement.

Dans le volet Branche 21, cette réserve est constituée à partir des primes nettes investies, capitalisées au taux d'intérêt garanti et majorées de la participation bénéficiaire acquise.

Pour le volet Branche 23, la valeur de la réserve est déterminée en multipliant le nombre d'unités achetées de chaque fonds par leur valeur d'inventaire. La police prend effet au plus tard avant le 15e anniversaire de l'enfant assuré et court jusqu'à la première échéance mensuelle après le 25e anniversaire; l'âge terme maximal du ou des preneur(s) d'assurance est de 80 ans. Baloise Insurance ne peut pas résilier la police de manière unilatérale. La police est clôturée à la date terme, en cas de rachat complet ou au décès de l'enfant assuré.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risques

1	2	3	4	5	6	7
Risque le plus faible ←			→ Risque le plus élevé			
 L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.						

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur représente le niveau de risque de toutes les options d'investissement possibles, allant de la classe de risque 1 à 4 sur 7 (où "1" est la classe de risque la plus faible et "7" la classe de risque la plus élevée). Baloise Insurance garantit les prestations du volet de la Branche 21. Étant donné que le volet Branche 23 ne prévoit pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. En ce qui concerne le volet Branche 21, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section "Que se passe-t-il si Baloise Insurance n'est pas en mesure d'effectuer les versements?"). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Le risque et le rendement de Junior Plan varient en fonction de la partie de prime qui est investie dans chacune des options d'investissement que vous avez choisie et en fonction de la proportion entre la partie de prime investie dans le volet de la Branche 21 et dans le volet de la Branche 23. Vous trouverez les informations spécifiques à ce sujet dans l'Annexe au Document d'informations clés.

Que se passe-t-il si Baloise Insurance n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Privilège légal

Les contrats d'assurances vie constituent, par gestion distincte, un patrimoine spécial qui est géré séparément au sein des actifs de Baloise Insurance. En cas de faillite, ce patrimoine spécial est utilisé prioritairement afin d'exécuter les engagements à l'égard des preneurs d'assurances, des assurés ou des bénéficiaires qui tombent sous cette gestion distincte.

Fonds de garantie pour les services financiers

Pour le volet de la Branche 21 vous avez droit à une intervention financière du Fonds de garantie. Elle est égale à la valeur de rachat du volet de la Branche 21, diminuée des taxes applicables, et limitée à 100.000 EUR par personne et par entreprise d'assurances. Vous trouverez plus d'informations sur <https://www.fondsdegarantie.belgium.be/fr>.

Quels sont les coûts?

La réduction du rendement (RIY: reduction in yield) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants représentent le champ dans lequel les coûts cumulés de toutes les options d'investissement sous-jacentes peuvent varier pour 3 périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 1.000 EUR par an. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement 1 000 EUR par an Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	de € 82 jusqu'à € 162	de € 176 jusqu'à € 699	De € 336 jusqu'à € 890
Incidence sur rendement (réduction du rendement) par an	de 8,19% jusqu'à 16,19%	de 1,19% jusqu'à 4,93%	de 0,73% jusqu'à 4,43%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et il explique la signification des différentes catégories de coûts. Les chiffres indiqués représentent le champ dans lequel les coûts de toutes les options d'investissement sous-jacentes peuvent varier.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Frais d'entrée	de 0,54% jusqu'à 0,56%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Frais de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	de 0,18% jusqu'à 3,89%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les coûts peuvent varier en fonction des options d'investissement que vous avez choisies.
Vous trouverez les informations spécifiques aux coûts dans l'Annexe au Document d'informations clés.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La période de détention recommandée est de: 10 ans

Cette période de détention est recommandée pour les raisons suivantes:

- éviter les frais de rachat;
- éviter le précompte mobilier (volet Branche 21);
- dans le cadre du volet de la Branche 23, un horizon d'investissement suffisamment long vous offre la possibilité d'obtenir des conditions de marché les plus favorables possible pour réaliser un rendement positif et, inversement, il permet d'éviter que vous soyez contraints de désinvestir au moment de conditions de marché moins favorables.

La police peut être rachetée à tout moment, en tout ou en partie

Dans certains cas, c'est possible sans frais, dans d'autres cas, des frais de rachat sont appliqués.

Indemnités de rachat

Rachat avant la date de fin: 5 % du montant racheté

Rachat au cours des 5 dernières années avant la date de fin: les frais de rachat diminuent de 1 % par an.

Pas de frais de rachat:

- si l'enfant assuré a plus de 18 ans et si la police a déjà couru 5 ans
- en cas de décès de l'enfant assuré

Indemnité de rachat minimale

L'indemnité de rachat minimale s'élève à 75 EUR (indexée). Si le rachat ne s'opère que dans la Branche 23, ce montant est limité à 5 % de la valeur d'inventaire du montant racheté.

Au cours de la durée, il est possible d'avoir recours à d'autres options d'investissement

Dans certains cas, c'est possible sans frais, dans d'autres cas, des frais de transfert sont appliqués.

- **Frais de transfert entre fonds de la Branche 23, ou de la Branche 23 vers la Branche 21**
Le premier transfert par année civile est gratuit. Ensuite, il y a 0,5 % sur le montant du transfert.
- **Frais de transfert entre comptes d'assurance Branche 21, ou de la Branche 21 vers la Branche 23**
 - Au départ de comptes d'assurance Branche 21
 - 1er transfert de fonds par année civile: gratuit à concurrence d'au max. 15 % de la réserve dans la Branche 21 au moment du transfert; et application des indemnités de rachat sur l'excédent de 15 %.
 - à partir du 2e transfert par année civile: indemnités de rachat sur le montant du transfert.
 - Au départ d'un compte de la Branche 21 à 0 %: transfert gratuit vers un compte de la Branche 21 pendant les 5 dernières années.

Vous trouverez de plus amples informations sur les frais de rachat et de transfert dans l'Annexe au Document d'informations clés.

En ce qui concerne l'incidence de ces frais, voir dans la section "Quels sont les frais?".

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser:

- **Au service des plaintes de Baloise Insurance:** City Link, Posthofbrug 16 à 2600 Antwerpen, Tél. 078 15 50 56 ou via plainte@baloise.be
- **Ombudsman des assurances:** square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, Tél. 02 547 58 71 www.ombudsman.as

Autres informations pertinentes

Ce document d'informations clés est complété par l'annexe ci-dessous:

Annexe au document d'informations clés Junior Plan

Dans cette annexe, vous trouverez:

- des informations spécifiques sur l'indicateur de risque, la période de détention recommandée, les scénarios de performance et les frais de toutes les options d'investissement sous-jacentes du volet de la Branche 21 et du volet de la Branche 23.
- d'autres informations contractuelles sur le produit, ainsi que les informations liées à la fiscalité.
- des informations sur les assurances de décès et d'incapacité de travail optionnelles.
- Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons aux Conditions Générales Junior Plan.

Nous vous conseillons de lire très attentivement les documents mentionnés ci-dessus avant de souscrire Junior Plan.

Vous pouvez consulter ces documents gratuitement sur notre site web www.baloise.be.